

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 26 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal.

ROUBAIX, LE 2 MARS 1883

LES EXPLOITS DE M. THIBAUDIN

Le général Thibaudin vient de punir de trente jours d'arrêts forcés, le colonel qui commande, à Brives, le 14^e régiment d'infanterie.

Quel crime a commis cet officier, pour qu'on le frappe avec cette extraordinaire sévérité? Car, à mesure que le grade est élevé, que le cercle du commandement est plus étendu, qu'il importe que le chef militaire ait plus de prestige aux yeux de ses troupes, les punitions deviennent plus rares.

M. Thibaudin veut-il donc à tout prix nous faire ressouvenir de Mayence et du général Comagny? On le croirait, à en juger par ses actes. De plus, en punissant le colonel du 14^e de ligne, près de deux mois après sa soi-disant faute, Thibaudin a violé toutes les conventions.

une véritable manifestation politique, un exemple funeste qui exigerait une répression sévère. Mais ici, rien de semblable. Celui qui était mort, devait à cette mort le renouveau d'une popularité depuis longtemps éteinte.

Voilà ce que valent les déclarations de neutralité du général Thibaudin. Il a dit cette semaine à la Chambre; il a répété hier au Sénat qu'il avait mis les Princes en disponibilité parce que leur présence était « inconstitutionnelle » et qu'il fallait soustraire l'armée aux tentatives d'embauchage politique.

Et le ministre de la guerre qui parlait ainsi, avait infligé, le jour même, une punition ayant un caractère exclusivement politique à un de ses subordonnés!

M. Thibaudin veut-il donc à tout prix nous faire ressouvenir de Mayence et du général Comagny? On le croirait, à en juger par ses actes. De plus, en punissant le colonel du 14^e de ligne, près de deux mois après sa soi-disant faute, Thibaudin a violé toutes les conventions.

Les faits étaient connus du général Billot, alors ministre de la guerre. Il n'a pas jugé opportun de les réprimer, probablement parce qu'il ne les trouvait pas répréhensibles. Le général Thibaudin devait à son prédécesseur et se devait à lui-même de ne pas se mêler d'une affaire qui remontait au règne précédent.

intime, et il paraît qu'on a réussi à rétablir la paix ministérielle, puisque c'est, dit-on, à l'unanimité que la décision a été prise. L'argument qui l'a emporté, c'est que l'échec devant le Sénat d'une demande de révision votée par la Chambre devant avoir pour conséquence forcée la dissolution, il en résulterait un trouble profond jeté dans toute la France, l'impossibilité pour le gouvernement de faire voter les lois les plus nécessaires et un discrédit complet jeté sur la législature de 1881, qui se séparait sans avoir pu accomplir aucune des réformes qu'elle s'était engagée à donner au pays.

La révision, cela de commun avec le scrutin de liste, qu'elle ne peut se poser qu'au commencement ou à la fin d'une législature. M. Gambetta l'a essayé il y a un an comme entrée de jeu de la nouvelle Chambre et il a échoué; on ne saurait recommencer cette expérience à un an de distance, il faut la réserver pour la dernière session de la législature actuelle.

Ces raisons seront exposées et développées lundi prochain, à la tribune, par M. Jules Ferry lui-même. L'Union républicaine, l'Union démocratique leur sont opposées, aussi bien qu'une partie de la gauche radicale, gagnée par la promesse de nouvelles faveurs gouvernementales; dans ces conditions, on compte, à l'Élysée, aussi bien qu'à l'hôtel de la rue Bellechasse, sur une forte majorité, qui pourra assurer l'existence du cabinet.

En dehors de la révision, on a beaucoup commenté, dans les groupes parlementaires, l'article de M. Hervé, qui figure ce matin en tête du Soleil, et qui a pour objet de réagir contre les bruits répandus par les officieux, que les princes d'Orléans, à la suite du décret qui les place en non-activité par retrait d'emploi, se proposaient de prendre du service à l'étranger.

Les organes radicaux ne peuvent admettre que la justice française consente à livrer l'Élysée à la police anglaise. Ils n'ont pu se résigner qu'à une déclaration de nature à faire croire que cet individu est la victime, soit d'une poursuite arbitraire, d'une vengeance odieuse ou d'une erreur judiciaire. Ils citent des précédents tirés des annales de la justice anglaise qui, après l'attentat d'Orsini, a refusé de livrer Simon Bernard, malgré sa complicité probable, et qui, après la Commune, n'a voulu consentir à l'extradition d'aucun réfugié, ils invoquent en outre cette circonstance que les tribunaux qui fonctionnent en Irlande sont des tribunaux d'exception, et que cette considération seule doit suffire pour empêcher le gouvernement français de livrer Dyrn.

vernement, comme elle l'a forcé au sujet de Hartmann, qu'elle l'a obligé à relâcher. Malheureusement, toute cette rhétorique ne semble pas appelée à prévaloir. Le surintendant de la police britannique, M. Williamson, est ici depuis deux jours avec quatre détectives, et il ne met pas en doute que d'ici à quarante-huit heures il sera en possession du prisonnier. L'extrême gauche, qui s'occupe de l'affaire et qui veut intervenir auprès du gouvernement par la voie d'une interpellation, fera donc bien de se presser.

Circostance curieuse à noter, au moment où se préparent des interpellations sur la révision, sur nos relations extérieures, sur l'arrestation de Dyrn, on réclame la révision de la loi relative à l'enseignement primaire. M. Gambetta a essayé il y a un an comme entrée de jeu de la nouvelle Chambre et il a échoué; on ne saurait recommencer cette expérience à un an de distance, il faut la réserver pour la dernière session de la législature actuelle.

La Paix, qui ordonne ce chant d'allégresse, appelle sur cet apaisement l'indignation des hommes qui seraient tentés de remettre sur le tapis les questions irritantes de quelque nature qu'elles fussent. Mais alors, la situation s'est subitement transformée en moins d'une semaine, attendu qu'il n'y a pas huit jours, l'organe de l'Élysée exprimait justement le sentiment contraire, en prétextant du trouble général pour réclamer l'expulsion des princes. La République française, le Soleil qui opinait également pour les mesures d'expulsion dans l'intérêt de la République française, vont-ils aussi, à leur tour, vanter l'apaisement et la sagesse du pays? C'est probable! Et ces palliatives leur sont trop habituelles pour qu'il y ait lieu d'en être surpris.

Chaque année qui s'écoule depuis l'avènement du régime républicain réagit sur le carnaval parisien. A défaut des jours gras, les amateurs de mascarades se rassemblent sur la mi-carême. Mais, cette année, il leur a fallu en rabattre et, sans doute qu'en 1881 il en sera de la traditionnelle promenade des blanchisseuses et des jeux comme du cortège du bouffon gras.

Le général Billot qui — on se le rappelle — a défendu, étant ministre, avec un zèle heureux et une claque obéissante l'institution des invalides, avait pensé pour mettre à sa tête à l'ancien et glorieux commandant de l'armée de Grimée, au héros de Saint Privat. En cas de décès du général de Martimprey, et ce décès était prévu depuis longtemps, pour prévenir toute intrigue subalterne, les choses avaient été presqu'arrangées à l'avance; M. Grévy était consentant, et, aucun ministre du précédent cabinet ne semblait devoir faire opposition à une nomination aussi équitable.

Le maréchal se croyait donc certain d'aller passer ses dernières années au milieu des vieux braves qu'il a commandés et peut-être se résignait-il facilement à prendre ses invalides politiques en même temps que le gouvernement des invalides militaires, lorsqu'un obstacle surgit tout à coup. Le nouveau cabinet s'est demandé sans doute ce que les radicaux pensaient d'un tel choix et il a préféré ajourner la nomination en couvrant ce retard sous un motif quasi honnête, mais tout au moins poli pour la personne du maréchal.

On lui aurait fait comprendre que l'existence de l'Hôtel des Invalides n'était pas assurée, on ne pouvait déranger un homme de son importance, pour présider au licenciement, ou tout au moins à la transformation des Invalides. On connaît, en effet, la prétention des radicaux, de faire signer à Charenton, et même au besoin à Bièvre, les mutilés de nos champs de bataille. Les ministres de la guerre qui se sont succédé depuis cinq ou six ans rue Saint-Dominique, n'ont pu soustraire à une telle éventualité les frères lais de la gloire qui présentent à la commission du budget, le général de Martimprey et son adjoint le général Sumpit, qui, à eux deux, n'avaient qu'un bras en bon état.

Voilà donc la situation exacte du maréchal Canrobert: l'ancien cabinet lui a laissé entrevoir, lui a promis en quelque sorte sa nomination au gouvernement des invalides; le nouveau cabinet ajourne sa nomination, sous prétexte qu'elle pourrait ne pas avoir un long effet. De cette façon, le vieux soldat se trouve au Sénat prisonnier de guerre de la République, prisonnier moral, sentant l'illustre maréchal ne capitule pas facilement.

LES ANARCHISTES EN BELGIQUE

Lorsque la police française demandait, il y a environ trois semaines, l'extradition de Cyvoct à la police belge, celle-ci s'est montrée absolument stupéfaite. Qui ça, Cyvoct? Le signalement qui accompagnait la demande d'extradition était pourtant bien clair, bien précis. Je crois intéressant de le reproduire textuellement: « Cyvoct, Antoine Marie, tisserand, né à Lyon (Rhône), le 28 février 1851, inculpé d'assassinat à Lyon, sur la personne du sieur Névod, de tentative d'assassinat sur six autres personnes; taille 1 m. 58, cheveux châtain foncé, sourcils écartés, front haut, yeux châtain, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage plein, teint frais. Il est possesseur d'un pardessus gris demi-saison, bien mis, et d'un chapeau noir ayant un pli au milieu. Sa figure est complètement rasée, et il porte un mince nez à verres. Il se dit être le frère de la femme Bancas, la femme Bancas, qu'on recherche activement. Le nom de Cyvoct avait été mêlé au procès de Lyon. Tout le monde le savait. C'était un anarchiste de profession. La police belge devait savoir que les anarchistes, à Bruxelles, se réunissent parfois dans un estaminet situé place de l'Hôtel-de-Ville et ayant pour enseigne: « Au Cygne ». Elle devait, ou elle aurait dû savoir que l'un des chefs de la secte anarchiste, nommé Delaunoy, demeurait dans un faubourg à Saint-Josse-Ten Noode. C'est là que Louise

Michel avait eu des relations privées. C'est là que se tenaient les conventions de l'anarchie. C'est là qu'on devait chercher — et trouver Cyvoct. Non. On est allé le chercher à Versailles où il n'était pas; c'est là aussi qu'on a trouvé la maîtresse du tisserand lyonnais, la femme Bancas. On l'a interrogée, on l'a fouillée, on n'a rien appris et on n'a rien trouvé.

Et quand le gouvernement veut intervenir et offre de contribuer pour cent mille francs par an à l'organisation d'une bonne police, la ville de Bruxelles refuse de faire faire à sa police d'autres services que ceux de sa police administrative. La Sibère entretient une brigade de huit agents — huit, pas un de plus, pas un de moins.

« Ce matin, tous les journaux de Bruxelles publient une note presqu'uniformement conçue en ces termes: « La police de l'agglomération bruxelloise se livre à aux plus minutieuses recherches à l'égard d'individus suspects, étrangers et belgiques, qui ont commis certains délits pour se soustraire aux prescriptions réglementaires concernant les déclarations et les inscriptions aux registres de population. » Or, à trois heures de l'après-midi, une cinquantaine d'anarchistes étrangers venant officieusement faire cortège à travers Bruxelles un cadavre de Paul Métyer. Ils accrochaient à son corbillard une couronne avec un panache sur lequel figurait une proclamation absolue, manuscrite, formulait une provocation absolue: « Préparez-vous à mourir, vous n'avez qu'à mourir. » J'ai vu ce matin Cyvoct au moment où il sortait de la prison des Petits Carreaux pour être conduit devant le juge d'instruction. Il n'y avait, pour l'escorter, qu'un brigadier et un gendarme.

« Comment! dit avec un toupet singulier le jeune effronté, vous n'êtes que deux pour me garder. — C'est plus qu'il n'en faut, mon garçon, soyez-en bien sûr, répondit tranquillement le brigadier. — J'avais pourtant prévenu le juge d'instruction, répliqua Cyvoct, qu'il eût à prendre des précautions. J'ai des amis qui pourraient fort bien venir tenter un coup. — Qu'ils viennent! répliqua de plus en plus tranquillement le brigadier de gendarmerie. Il n'y a pas de danger qu'ils viennent. Mais le propos de Cyvoct — que je vous certifie authentique — m'a paru intéressant à reproduire, comme donnant une idée de la fanatisme extrême de ce ministre polisson. On continue à traduire au ministère de la justice les papiers trouvés dans les malles de Cyvoct et de Métyer. Presque toutes les lettres en langues étrangères, sont en roumain ou en russe. On n'avait pas de traducteurs assermentés sous la main tout d'abord, et on avait de sérieuses raisons pour se méfier des traducteurs de bonne volonté qui seraient pu se présenter pour égarer la justice. C'est pourquoi on n'a pas encore, à l'heure présente, de données précises. Mais cela ne peut tarder.

LETTRE DE PARIS

Paris, 1^{er} mars. La résolution prise dans le conseil de cabinet tenu ce matin au ministère de l'Instruction publique, de repousser les conclusions du rapport de M. Giraud, tendant à la prise en considération des propositions de MM. Andrieux et Barolet sur la révision, n'a surpris personne. Elle avait été adoptée en principe dans les dernières réunions ministérielles, où M. Jules Ferry a insisté auprès de M. Waldeck-Rousseau pour qu'il prit la parole à la Chambre dans le sens de l'ajournement de la question.

LES INVALIDES ET LE MARÉCHAL CANROBERT

La mort du général de Martimprey laisse vacant le poste de gouverneur général des Invalides. Tandis que le bruit se répandait que le maréchal Canrobert allait être appelé à recueillir la succession de l'ancien chef d'état-major de l'armée d'Orient, un journal très bien informé des choses de la guerre a presque officiellement annoncé que momentanément le gouvernement des Invalides resterait inoccupé.

Pauvre Fille

— Qui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.

— Oui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.

— Qui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.

— Qui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.

— Qui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.

— Qui, Heureusement. Mais l'aventure de Mlle Fernande prouve que les bandits qui ont chassé la Seine pour théâtre de leurs exploits ne sont pas tous pris. Et même, j'y songe encore, ma chère Fernande, vos sautours n'ont fait aucune déclaration à la police. Il faudrait cependant faire poursuivre les coupables. Il est même bizarre, ils auront eu le temps de se mettre en sûreté, et l'impunité sera pour eux un encouragement à recommencer.